

Vous vous absentez ? Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances

Vous vous absentez pendant la période estivale ? À votre demande, les services de police peuvent surveiller votre domicile ou votre commerce lors de vos départs en vacances.

Comment en bénéficier ?

Gratuit, le service OTV est proposé toute l'année, pendant les congés scolaires pour les absences de plus de 7 jours consécutifs.

2 jours au moins avant votre départ :

Télécharger le formulaire Opération Tranquillité Vacances, déposez-le au poste de police ou envoyez-le par mail : [police-municipale@ville-lamadeleine \[dot\] fr](mailto:police-municipale@ville-lamadeleine.fr)[data-extlink=""](#) ou obtenez et renseignez le formulaire d'inscription directement au poste de police

Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Si vous anticipez votre retour, n'oubliez pas de prévenir la police municipale !

Police Municipale

63 rue du Président Georges Pompidou
59110 La Madeleine
France

[03 20 74 17 25](tel:0320741725)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h

police-municipale@ville-lamadeleine.fr

À télécharger

Fichier

[Formulaire de demande Opération Tranquillité Vacances \(.pdf - 172.04 Ko\)](#)

Publié le 04 juillet 2019